

ANNEXE IV – PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR LE MAINTIEN DES DROITS A AVANCEMENT

Pour les activités professionnelles exercées à l'étranger, chacune de ces pièces doit être doublée d'une traduction en langue française établie par un traducteur assermenté.

ACTIVITE SALARIE	ACTIVITE INDEPENDANTE	CREATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE
<p>Copie de l'ensemble des bulletins de salaire</p> <p><u>ET</u></p> <p>Copie du/des contrats de travail</p>	<p>1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - un extrait Kbis ou extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> -un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) <p><u>ET</u></p> <p>2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie du dernier avis d'imposition <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret n° 2019-234 du 27 mars 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> - un extrait Kbis ou extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)